

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

Département de la Loire

secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr www.saint-julien-molin-molette.fr

Tel: 04 77 51 51 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette Séance du 12 juillet 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20220712-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à 20 heures 30 mn, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15 Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 12 Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 3

Étaient présent·e·s:

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Estelle Trémoulhéac, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s:

Noël Fraisse donne procuration à Pierre Bonnard Christophe Martin donne procuration à Céline Elie Christine Robin donne procuration à Isabelle Baas

Date de convocation : 07 juillet 2022

Secrétaire de séance : Isabelle Baas

La segetaire de séance

OBJET : Sécurisation de l'alimentation en eau potable : Convention avec la commune de Colombier

Suite à plusieurs rencontres entre la SAUR, les services de l'état et la commune, une des solutions envisagées pour sécuriser notre alimentation en eau potable est de se raccorder au réseau de la commune de Colombier.

Il s'agit donc d'autoriser Mme la Maire à signer une convention avec M. le Maire de Colombier et de valider les coûts induits par ces travaux estimés à 1500,00 €.

L'abonnement à l'eau est de 80,00 € par an, le prix au m3 est de 0,80 € hormis les taxes de l'agence de l'eau, actuellement de 0,28 % par m3 consommé.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, VALIDE les travaux fait par la SAUR, AUTORISE Mme la Maire à signer la convention avec la commune de Colombier.

> La maires Céline Elie